

## Commission de la **Formation** et de la **Vie Universitaire** | CFVU

Séance du 13 juin 2023

Délibération n° 061-2023

Point 03.10

### **Point 03.10. de l'ordre du jour**

#### **Calendriers dérogatoires – Faculté des langues**

##### **EXPOSE DES MOTIFS**

La Faculté des langues souhaite soumettre au vote de la CFVU les demandes dérogatoires suivantes

##### ➤ **Master mention Didactique des langues**

Semestre 2 : Début du semestre le 29 janvier 2024

Le master Didactique des langues inclut des stages obligatoires en S1, S2 et S4. Cette demande de dérogation est nécessaire pour assurer le bon déroulement de la formation.

##### ➤ **Master mention langues et sociétés**

Tronc commun communication et information stratégique et le Tronc commun projets de coopération et intelligence collective :

Semaine 1 du S1: 04/09/2023

Semaine 1 du S2: 29/01/2024.

Cela permettra aux étudiants de partir en stage le plus tôt possible en mai.

M2 Communication internationale, intelligence économique et gestion du développement international, Management de projets de coopération européens, Management de cluster et de réseaux territoriaux:

Semaine 1 du S1: 04/09/2023

Semaine 1 du S2: 15/01/2024.

La semaine du 29 janvier serait une semaine de cours normale

Tous les M2 listés sont proposés en apprentissage. Le rythme d'apprentissage et la densité des cours nous imposent d'adapter le calendrier pour établir un équilibre de présence entre l'université et le lieu d'apprentissage.

##### Master Caweb

Rentrée en M2 le 18 septembre 2023

Cela permettra l'organisation de rattrapages et de soutenances début septembre. C'est également le moment où certains étudiants cherchent encore activement des apprentissages

La semaine du 29 janvier sera une semaine normale pour les deux parcours M2 (présentiel et distance), moitié en cours, moitié en entreprise. Sans cette semaine, il sera très difficile de caser les 34 semaines de cours nécessaires en apprentissage car il s'agit de placer 415 heures de cours sur 2,5 journées par semaine.

##### ➤ **Master mention Traduction et Interprétation**

##### Parcours Traduction

Rentrée le 25 septembre 2023

Comme chaque année, les derniers recrutements des chargés d'enseignement vacataires se font au mois de septembre, cette année particulièrement en raison des profonds bouleversements structurels dans les formations. Il faudra jongler entre 4 Masters totalement différents et une rentrée légèrement décalée ne sera pas usurpée.

Par ailleurs, le paiement des vacataires étant très échelonné, les responsables souhaitent les mobiliser sur le moins grand nombre de semaines possible.



La "semaine de révision" sera consacrée à des examens en distanciel et l'équipe n'optera pas pour une pause durant la "semaine 0 inter-semester".

➤ **Licence mention langues étrangères appliquées**

**La licence LEA demande à reprendre le 29 janvier et non le 5 février.** La rentrée, déjà très tardive, en semestre pair met en difficulté les étudiants de L3 qui doivent réaliser un stage obligatoire de 8 semaines qui doit être fini le 14 juin et s'accompagner de la remise du rapport. L'ensemble des enseignements et évaluations de L3 doit se dérouler sur 9 semaines entre le 29 janvier et le 5 avril.

Les responsables souhaitent appliquer la même date de reprise à l'ensemble de la licence, éviter la dispersion des étudiants et laisser assez de temps de correction pour les évaluations des gros effectifs qui auront lieu tardivement en mai du fait d'une reprise plus tardive.

➤ **Pôle FLE/IEF**

Semestre 2 : Début du semestre le 22 janvier 2024

Possibilité de calquer les congés d'hiver et de printemps sur le calendrier scolaire :

Du 21 février 2024 au 11 mars 2024

Du 20 avril 2024 au 6 mai 2024

**Délibération**

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte les **calendriers dérogatoires de la Faculté des langues**

Résultat du vote

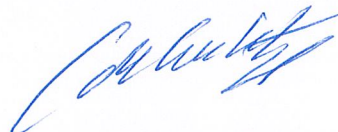
Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	30
Nombre de voix pour	27
Nombre de voix contre	3
Nombre d'abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité
- Faculté des langues

Fait à Strasbourg, le 14 juin 2023

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljau

